

États financiers de

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Trillium de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada
Le 18 juin 2026

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de la situation financière

Au 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Trésorerie	1 166 659 \$	1 311 051 \$
Débiteurs et autres	1 367 044	717 954
Placements (note 2)	136 115 709	122 461 375
Immobilisations (note 3)	203 685	77 339
	138 853 097 \$	124 567 719 \$

Passif et actif net

Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 289 249 \$	2 083 498 \$
Apports reportés [note 4 a)]	11 050 006	11 563 979
Subventions à payer [note 4 b)]	123 941 800	108 348 200
	136 281 055	121 995 677
Actif net		
Investi en immobilisations	203 685	77 339
Non affecté	2 368 357	2 494 703
	2 572 042	2 572 042
	138 853 097 \$	124 567 719 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 _____, administrateur(trice)

 _____, administrateur(trice)

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	115 952 976 \$	115 964 764 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	5 259 389	5 091 045
Placement [note 4 a)]	4 934 443	2 347 630
	126 146 808	123 403 439
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	106 893 700	103 143 300
Octroi de subventions [notes 4 a) et 5]	14 528 738	15 092 040
Subventions de partenariat [notes 4 a), 5 et 6]	1 495 000	2 285 000
	122 917 438	120 520 340
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	3 160 368	2 780 074
Amortissement des immobilisations	69 002	103 025
	126 146 808	123 403 439
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026		2025	
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	77 339 \$	2 494 703 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(69 002)	69 002	—	—
Acquisition d'immobilisations	195 348	(195 348)	—	—
Actif net à la clôture de l'exercice	203 685 \$	2 368 357 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations sans effet sur la trésorerie	69 002 \$	103 025 \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 636 288	15 740 712
	13 705 290	15 843 737
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(195 348)	(44 818)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 153 178 794)	(897 126 859)
Cession de placements	1 139 524 460	881 843 783
	(13 654 334)	(15 283 076)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(144 392)	515 843
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 311 051	795 208
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 166 659 \$	1 311 051 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux (le « MTCJ »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. La mission de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en investissant dans les initiatives communautaires et en renforçant l'incidence du secteur sans but lucratif de l'Ontario.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction amortis engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel informatique	4 ans
Logiciels	3 ans

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments donnant lieu à des estimations et à des hypothèses comprennent la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Placements

	2026	2025
Placements à court terme	55 960 554 \$	47 618 067 \$
Portefeuille échelonné d'obligations	80 155 155	74 843 308
	136 115 709 \$	122 461 375 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués en trésorerie ou équivalents de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 11 prochains mois (9 mois en 2025). Ces placements dans des titres à revenu fixe portent intérêt à des taux variant de 1,750 % à 2,480 % (2,643 % à 3,430 % en 2025).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de 1 mois à 3 ans (de 5 mois à 3 ans en 2025). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 2,579 % à 4,558 % (2,719 % à 4,558 % en 2025).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

Tous les placements sont comptabilisés au coût.

3. Immobilisations

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	281 568 \$	77 883 \$	203 685 \$	66 140 \$
Logiciels	154 618	154 618	–	11 199
	436 186 \$	232 501 \$	203 685 \$	77 339 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Apports reportés et subventions à payer

- a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers et jusqu'au moment où les paiements sont effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

					2026	2025
	Activités générales	Fonds Perspectives Jeunesse	Fonds pour le développement des collectivités	Entente relative aux services en français	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	6 419 986 \$	3 085 733 \$	2 058 260 \$	– \$	11 563 979 \$	7 275 743 \$
Financement reçu ou à recevoir						
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux	103 557 000	–	–	200 000	103 757 000	103 557 000
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	–	13 740 263	–	–	13 740 263	16 826 000
Financement remboursé						
Ministère du Tourisme, de la Culture et des Jeux	–	–	(2 058 260)	–	(2 058 260)	(130 000)
	103 557 000	13 740 263	(2 058 260)	200 000	115 439 003	120 253 000
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	4 227 441	707 002	–	–	4 934 443	2 347 630
Subventions promises	(93 548 600)	(13 345 100)	–	–	(106 893 700)	(103 143 300)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(11 467 552)	(3 061 186)	–	–	(14 528 738)	(15 092 040)
Services de soutien	(2 960 368)	–	–	(200 000)	(3 160 368)	(2 780 074)
Amortissement	(69 002)	–	–	–	(69 002)	(103 025)
Subventions de partenariat	(1 495 000)	–	–	–	(1 495 000)	(2 285 000)
Subventions annulées ou recouvrées	2 214 389	3 045 000	–	–	5 259 389	5 091 045
Montants constatés au titre du financement du gouvernement de l'Ontario	(103 098 692)	(12 654 284)	–	(200 000)	(115 952 976)	(115 964 764)
Variation au cours de l'exercice	458 308	1 085 979	(2 058 260)	–	(513 973)	4 288 236
Apports reportés à la clôture de l'exercice	6 878 294 \$	4 171 712 \$	– \$	– \$	11 050 006 \$	11 563 979 \$

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC ») lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs.

Fonds pour le développement des collectivités

Le 11 février 2021, la Fondation a conclu une entente avec le MTCJ pour administrer le programme du Fonds pour le développement des collectivités. Le financement total reçu du MTCJ s'élevait à 105 000 000 \$. L'objectif du programme consistait à fournir un soutien de rétablissement aux municipalités, communautés autochtones et organismes sans but lucratif dans les domaines du patrimoine, des sports et activités récréatives, du tourisme et de la culture touchés par la COVID-19. Sous réserve de la présentation d'une demande de subvention au cours d'une période de soumission limitée, le programme offrait du financement aux organisations admissibles par le biais de trois flux de financement : i) financement des activités d'exploitation; ii) financement des immobilisations; et iii) initiatives stratégiques. Le financement des activités d'exploitation offrait un allègement d'urgence pour l'exploitation. Le financement des immobilisations appuyait les investissements dans la réparation, la remise en état et la rénovation d'infrastructures dans le but de respecter les protocoles de la santé publique et les besoins des collectivités locales. Les subventions aux initiatives stratégiques ont été approuvées par le MTCJ pour les organismes dont les besoins dépassaient le seuil maximal du programme et/ou ne respectaient pas les paramètres du programme. Le programme a pris fin le 31 mars 2025.

Entente relative aux services en français

Au cours de l'exercice, le gouvernement fédéral a approuvé l'octroi à la Fondation d'un financement de 200 000 \$ en vertu de l'*Entente Canada–Ontario relative aux services dans la langue de la minorité 2023 à 2028*. Ce financement, administré par le ministère des Affaires francophones de la province de l'Ontario, vient soutenir un projet spécial intitulé *Recruitment, Training, and Translation within the Government of Ontario*, qui encadre le recrutement, la formation et la traduction au sein du gouvernement de l'Ontario et vise à renforcer la capacité de la Fondation à fournir des services en français aux communautés francophones de l'Ontario. Ce projet relève du groupement Éducation et services communautaires et soutient diverses activités liées à la formation du personnel, aux services de traduction et à la promotion de l'accès aux services en français.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions d'investissement communautaire à payer se détaille comme suit :

	2026	2025
Subventions promises	106 893 700 \$	103 143 300 \$
Subventions annulées	(4 808 100)	(4 028 500)
Subventions payées	(86 725 000)	(87 859 300)
	15 360 600	11 255 500
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	107 183 200	95 927 700
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	122 543 800 \$	107 183 200 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2027	65 784 300 \$
2028	37 574 600
2029	17 065 900
2030	1 994 400
2031	124 600
	122 543 800 \$

Les subventions à payer comprennent un montant de 1 398 000 \$ (1 165 000 \$ en 2025) lié aux subventions de partenariat.

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et de subventions de partenariat. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 53,42 % pour l'octroi de subventions (55,38 % en 2025) et 0,75 % pour les subventions de partenariat (0,73 % en 2025).

Les services de soutien de 3 160 368 \$ (2 780 074 \$ en 2025) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 3 683 975 \$ (3 508 119 \$ en 2025) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 51 772 \$ (46 527 \$ en 2025) au titre des subventions de partenariat.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Subventions de partenariat

Les subventions de partenariat sont des subventions à des organismes sans but lucratif dont les activités comprennent la recherche et le développement, les convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide technique au secteur. Ces partenariats sont de nature novatrice et leur objectif est d'avoir une incidence maximale sur l'ensemble du secteur et de la province. Le programme Investissements en partenariat, qui a pris fin à l'exercice 2026, sera remplacé par des subventions sectorielles à l'exercice 2027.

7. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

8. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché, comme les taux de change et les taux d'intérêt, influe sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2026, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 070 000 \$ (1 300 000 \$ en 2025).

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque par rapport à 2025.